2024-11-26-N13
Nombre de Conseillers : 27 **En exercice :** 27 **Présents** : 15 **Votants** : 17
Nomenclature : 1.1.

CONSEIL MUNICIPAL DE MILLAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 26 novembre 2024, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de **MILLAS** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports, sous la présidence de Jacques GARSAU, Maire.

Date de la convocation : 19 novembre 2024

Présents : BOHER Monique, CABRÉRA Christine, COGNARD Sébastien, DEDOURGE Anne-Marie, DOUFFIAGUES Jocelyne, ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie, FORASTÉ Guy, FORCADE Claude, L'HOUÉ Yann, LUKASZEWSKI René, NOGUÉS Dominique, PETIT Vivien, QUINTUS Cécile, THAMI Halima,

Absents excusés :
BIENAIMÉ Régis, CAMI Patricia, CASSAGNE Marjorie, LAFFON Roxane, LAFFON-LE GALL Emilie, NOGUERA Joseph, PINELL Daniel, TIGNON Magalie, THOMAS Patrick, Sylvie VIDAL,

Absents ayant donnés procuration :
BOUTELLIER Jean-Pierre à GARSAU Jacques,
SENYARICH Olivier à PETIT Vivien,

PETIT Vivien a été nommé secrétaire de séance.

ASSOCIATION "FORCA REAL INSERTION". CONVENTION 1er SEMESTRE 2025.

Le Maire,

Présente au Conseil Municipal la convention pour le premier semestre 2025 à intervenir entre la Commune et l'Association "Força Réal Insertion",

Précise que cette convention permet au chantier école de former des agents recrutés en contrats aidés,

Informe que la convention porte sur l'ensemble de la Commune : Débroussaillage d'entretien, taille et entretien des arbres, vérification des attaches et tuteurs des arbres nouvellement plantés, taille de nettoyage, taille de haies, nettoyage des zones végétalisées (enlèvement papiers et déchets), évacuation en décharge municipale, fauchage des surfaces enherbées, traitement chimique si nécessaire, rebouchage trous, petite maçonnerie, goudronnage,

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241126-2024-11-26-N13-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

Précise que le prix de la journée de travail est fixé à 350 € par jour, à raison d'un jour par semaine, y compris la mise à disposition du matériel et les déplacements,

Précise que la convention est conclue pour la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025,

Le Conseil Municipal,

OUÏ le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet susdit de convention, pour la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025, à intervenir entre la Commune et l'Association "Força Réal Insertion",

DIT qu'un projet de ladite convention est annexé à la présente délibération,

DIT que les sommes nécessaires au paiement des prestations de l'Association "Força Réal Insertion" seront prévues au budget de l'exercice 2025,

HABILITE le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré à MILLAS, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
PETIT Vivien

Le Maire,
GARSAU Jacques

Certifié exécutoire
Transmis par dématérialisation à la Sous-Préfecture de Prades le 12 DEC. 2024
Le Maire
× Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
× Informe que le présent acte peut faire l'objet :
↳ d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier, 6 rue Pitot, 34000 Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.
↳ d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune de MILLAS, dans ce même délai de deux mois, à compter de l'affichage en Mairie.
Ce recours est de nature à proroger le délai de recours. Le Maire disposera d'un délai de deux mois pour répondre, faute de quoi, son refus sera regardé comme un refus tacite, qui ouvrira un nouveau délai de deux mois pour le dépôt d'un recours contentieux devant la juridiction administrative précitée.

Affiché le 16.12.2024 Notifié le

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241126-2024-11-26-N13-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

Adresse administrative :
3 Rue Ecoles
66720 MONTNER
Tél. /Fax : 04.68.51.79.53
forcarealinsertion2@orange.fr

Siège Social :
1, rue de la Poste
66550 CORNEILLA LA RIVIERE
Siret 440 118 818 00010
APE 8899 B

CONVENTION D'ACTION D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE 2025 2025-MIL-1

FORCA-REAL INSERTION

Et

LA MAIRIE DE MILLAS

Représentée par son maire, Jacques GARSAU, dûment autorisé par délibération

MISSION : Encadrement et accompagnement socioprofessionnel de salariés en insertion par le support d'activité du :

Débroussaillage d'entretien, taille et entretien des arbres, vérification des attaches et tueurs des arbres nouvellement plantés, taille de nettoyage, taille de haies, nettoyage des zones végétalisées (enlèvement papiers et déchets), évacuation en décharge municipale, fauchage des surfaces enherbées, traitement chimique si nécessaire, rebouchage trous, petite maçonnerie, goudronnage.

- **Sur l'ensemble de la commune de Millas.**

Toutefois, le Maître d'Ouvrage déclare accepter que, pour des raisons inhérentes aux difficultés que peut rencontrer le public recruté (manque de mobilité, convocations, besoin d'adaptation, formation….) le temps de travail effectif ainsi que le nombre d'agents d'entretien présents sur le terrain sont variables en plus ou en moins plus l'encadrant technique.

Accusé de réception en préfecture
066-216601088-20241126-2024-11-26-N13-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024

DATE DES TRAVAUX : Suivant calendrier de travaux.

Travaux à effectuer le VENDREDI toutes les semaines Entre 8h30 et 16h00 de Janvier à Juin 2025.

selon planning défini sauf périodes de congés (août et fin décembre) , dates qui vous seront communiquées dès qu'elles seront fixées).

Pour des raisons de force majeures, d'intempéries, de jours fériés ou d'indisponibilité des équipes de F.R.I., les délais d'exécution pourront être modifiés.

COUT DES TRAVAUX APRES ESTIMATIONS : **350 € / jour**

soit 8750 euros de Janvier à Juin 2025.

Le prix de la prestation est établi sur la base d'un forfait au titre :

- du forfait équipe
- de l'utilisation du petit matériel
- des déplacements de l'Association F.R.I.
- Paiement à terme échu sur présentation de facture, au prorata des jours effectivement réalisés.

Nous vous remercions de bien vouloir, en fonction de vos possibilités, mettre à disposition de nos employés un local afin qu'ils puissent se restaurer le midi (1heure) à l'abri des intempéries (froid-canicule).

Le Président
Alain BERNARD

Pour La Mairie de MILLAS
Monsieur Le Maire

FORCA REAL INSERTION
1 Rue de la Poste
66550 CORNEILLA LA RIVIERE
Tél. 04 68 51 79 53 - 09 60 44 54 75
forcarealinsertion2@orange.fr
SIRET 440 118 818 00010 - APE 8899 B

Nos Partenaires

PYRENEES ORIENTALES le Département

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

France Travail

Cofinancé par l'Union Européenne

Accusé de réception en préfecture
066-216601065-20241126-2024-11-28TR1-DE
Date de télétransmission : 12/12/2024
Date de réception préfecture : 12/12/2024